

Projet de Procès - verbal
du Conseil de l'Ecole Doctorale ALL
Université RENNES 2

Séance du 14 octobre 2010

Etaient présents :

Président de séance :

Jean Marc POINSOT, directeur de l'Ecole Doctorale Arts, Lettres, Langues

Représentants des établissements :

Claire CHARLOT, Leszek BROGOWSKI, Isabelle DURAND LE GUERN, Rémi LE MARC'HADOUR, Florence VUILLEUMIER LAURENS,

Représentants des doctorants :

Perig BOUJU, Ismail EL MAAROUF

Personnalités extérieures à l'Ecole Doctorale ALL : Vincent DUBREUIL,

Votaient par procuration : Corinne BAYLE GOUREAU, Christine LE BRAS, Jean Pierre MONTIER, Nestor PONCE, Geoffrey WILLIAMS,

Etaient excusés : Michel PIERRE, Jacques TERRIERE, Nicolas TOCQUER, Nathalie SOLINI

Secrétaires de séance :

Joëlle BISSON

Ordre du Jour

- 1 - Approbation du PV de la séance du 17 mai 2010
- 2 - Examen des dossiers de candidature post-doc 2011
- 3 - Bilan des financements de thèse (ARED, contrats doctoraux)
- 4 - Examen des demandes d'inscription en première année
- 5 - Questions diverses

J.M POINSOT ouvre la séance à 10h40. Il rappelle la procédure mise en place cette année pour les inscriptions en première année.

Les directeurs d'unité ont validé les dossiers déposés, le conseil examine l'ensemble des dossiers d'inscription pour rendre homogène le fonctionnement de l'ED.

R. LE MARCHADOUR précise que pour l'UBS, la date limite d'inscription étant plus tardive, le conseil ne pourra pas examiner ce jour l'ensemble des dossiers d'inscription.

J.M. POINSOT répond que l'ensemble des dossiers non traités sera examiné par le bureau. Il s'agit d'une année de transition.

R. LE MARCHADOUR demande comment traiter les dossiers des contrats doctoraux.

J. M. POINSOT répond qu'il s'agit de cas dérogatoires : les dossiers ont déjà été examinés par la commission d'audition, donc leur examen n'est pas nécessaire, il faut juste faire circuler les sujets des CD obtenus par le biais des ENS.

1 - Approbation du PV de la séance du 17 mai 2010

J. M. POINSOT propose au vote le PV du 17 mai.

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Pour : 13

2 - Examen des dossiers de candidature post-doc 2011

Pour cet appel, une seule candidature de l'unité Arts Pratiques et poétiques.

L. BROGOWSKI explique que c'est un projet de l'unité qui travaille pour structurer les relations avec le maghreb.

J. M. POINSOT rappelle que 2 pôles émergent dans les relations de l'ED ALL : le maghreb et l'Amérique Latine

Cette candidature apparaît comme bien encadrée au sein de l'unité.

Vote à l'unanimité par les membres du conseil.

3 - Bilan des financements de thèse (ARED, contrats doctoraux)

Pour 2010 :

3 CD à R2 : 2 CELAM et 1 HCA

1 CD à l'UBS : HCTI

1 CD à l'UBO : HCTI

Pas d'attribution d'ARED, faute de candidature mais aussi parce que les thématiques scientifiques affichées par la Région ne correspondent pas aux axes des unités de l'ED ALL. Le CDI et les directeurs des ED ont suggéré à la Région Bretagne de lancer un « appel blanc ». Les critères restent à préciser).

J. M. POINSOT explique que le dispositif « allocations fléchées » a été supprimé et que la répartition de ces possibilités a desservi l'Université Rennes2.

R. LEMARCHADOUR donne la répartition des CD entre les ED pour l'UBS :

SHS : 1

SHOS : 1

ALL : 1

SICMA : 4

Le Président a décidé de financer sur les fonds de l'UBS un 8^{ème} contrat mais il n'y avait pas assez de candidature.

Pour une politique plus offensive et un recrutement de candidat de qualité, il est nécessaire de mettre en place un suivi précis des M2.

Les deux directeurs des ED (ALL et SHS) envisagent de solliciter le président pour un financement sur fonds propre.

L'UBO réfléchit à un contrat différent du contrat doctoral.

4 – Examen des demandes d'inscription en première année

Cette démarche doit conduire à une amélioration de la qualité de recrutement des doctorants, mais aussi à l'amélioration des propositions de sujets par les directeurs de thèse et directeurs d'unité.

Comme pour les contrats doctoraux les sujets sont examinés, il était logique qu'il le soit pour l'ensemble des sujets.

Cet examen doit servir à écarter les thèses mal encadrées et les candidats de qualité insuffisante pour éviter les échecs.

L'avis émanant du conseil permet une plus grande légitimité.

Les dossiers des retardataires seront examinés en bureau. Si problème, un rapporteur choisi parmi les membres du conseil sera sollicité.

L. BROGOWSKI se déclare partisan des thèses longues car l'aboutissement est généralement bon.

J.M. POINSOT incite les doctorants à soutenir dans un délai raisonnable, et à s'astreindre à rendre compte de l'avancement de leurs travaux.

V. DUBREUIL insiste sur la nécessité de thèses de qualité pour la qualification,

R. LEMARCHADOUR demande si le rapport d'étape et le comité de thèse ne font pas double emploi.

J.M. POINSOT estime que dans le principe de suivi des thèses, l'avis du directeur et du directeur de l'unité sont primordiaux, si ceux-ci préfèrent adopter le principe du comité de thèse, ils peuvent y recourir et en transmettre les conclusions. L'objectif est de vérifier l'avancement des travaux. Si le rapport d'étape n'a pas reçu un avis favorable pour une poursuite des travaux ou s'il ne manifeste pas une progression raisonnable alors une procédure de suivi personnalisé sera mise en place avec un échéancier et des bilans d'étapes. Si cet échéancier n'est pas respecté un rendez-vous est mis en place avec le doctorant et son directeur de recherche.

Les membres présents examinent l'ensemble des demandes d'inscription en première année.

Université	Unité	Nombre de dossiers déposés	Mode
R2	ACE	1	validation
	LIDILLE	2	Admission
	CELAM	7	5A/ 2V
	ERIMIT	3	2A/1V
	HCA	3	2A/1V
	APP	8	7A/1V
UBO		5	

Après examen des dossiers, les membres font part de leurs remarques :

UBO : 1 sujet ne peut être déposé en l'état : reformulation du projet demandée
1 sujet où il faut suggérer au directeur de se rapprocher du PREFICS

R2 : 2 sujets nécessitent une reformulation ou un complément et 1 sujet refusé

J. M. POINSOT conclut que l'exercice est intéressant

5 - Questions diverses

J.M. POINSOT explique les modalités de la visite des experts AERES

L'accueil du comité se fera à l'UEB le 16 novembre. Ce comité est commun à SHOS, ALL et SHS.

L'expertise est programmée le 17 novembre au matin pour l'ED ALL et le 17 novembre après midi pour l'ED SHS.

Composition du comité :

<p>Membres du comité d'évaluation de l'école doctorale 507 « Sciences humaines et sociales »</p>
<p>Président :</p>
<p>M. Sandro LANDI, Université Bordeaux 3</p>
<p>Experts :</p>
<p>M. Jacques de SAINT-VICTOR, Université Paris 8</p>
<p>Mme Anne-Marie ERGIS, Université Paris 5</p>
<p>M. Bernard DURAND, Université Montpellier 1</p>
<p>Mme Valentine TOUTAIN, doctorante - Université Paris 4</p>
<p>Délégué scientifique de l'AERES :</p>
<p>M. Charles RAMOND</p>

Il informe le conseil des prochaines élections des représentants des doctorants, fixées au 8 décembre, date de la journée des Ecoles Doctorales.

Il informe les membres du conseil de la démission de Mme SOLINI et du changement de poste de M. TERRIERE.

La séance est levée à 16h45.

Le Président

J.M. POINSOT